

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2016
REUNION DES 14 ET 15 AVRIL 2016**

**N° 2016/
01/011**

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**- DEPOSEE PAR : M. Camille de ROCCA SERRA AU NOM DU GROUPE « LE
RASSEMBLEMENT » COSIGNEE PAR L'ENSEMBLE DU
GROUPE.**

- OBJET : LYCEE AGRICOLE DE SARTENE « U RIZZANESE ».

CONSIDERANT que l'enseignement agricole a un rôle crucial dans la transmission des savoir-faire et dans l'inculcation des techniques modernes visant à assurer un développement raisonné et écologiquement viable du secteur primaire,

CONSIDERANT que l'EPLEFA de Sartène dispense des formations diversifiées dans le cadre des quatre centres qu'il comprend,

CONSIDERANT la dégradation des structures et équipements du lycée agricole ainsi que des conditions matérielles dans lesquelles les élèves suivent leurs formations,

CONSIDERANT que la réfection des bâtiments du lycée agricole a pris du retard depuis plusieurs années puisqu'a été priorisé le désendettement de l'établissement, que les délibérations N° 03/200 du 17 juillet 2003 et N° 05/111 du 30 juin 2005 ont permis entre 2003 et 2010 de verser 600 000 euros pour épurer les deux tiers de la dette d'alors, sous la forme de subventions et d'avances remboursables,

CONSIDERANT que depuis, aucun engagement financier d'envergure n'a été mis en œuvre alors que de manière régulière, dans le cadre des débats d'orientations budgétaires, les programmes prévisionnels d'investissement dans l'enseignement agricole mentionnent l'EPLEFA de Sartène, et que la réfection de l'internat est programmée et déprogrammée depuis 2014 l'étude technique étant terminée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME solennellement l'impérieuse nécessité de rénover prioritairement les bâtiments d'enseignement et l'internat du Lycée Agricole U Rizzanese.

DECIDE que le lancement des travaux de rénovation de l'internat prévu depuis 2014 intervienne au cours de l'année 2016.

DEMANDE le lancement d'une étude permettant d'élaborer le cahier des charges des travaux à venir :

rénovation des bâtiments d'enseignement
création d'un atelier d'agroéquipement

L'étude devant être menée en collaboration avec la direction et les personnels du lycée avant la fin de l'année en cours afin que la procédure administrative, notamment le lancement des appels d'offres, intervienne avant le 31 décembre 2017 pour que les travaux concernant l'externat démarrent en 2018.

DEMANDE à ce qu'aux vues des prescriptions précitées, le Conseil Exécutif de Corse propose un prévisionnel de réalisation, assorti d'un calendrier

précis, permettant de mener à bien les objectifs de rénovation de l'internat et de l'externat du lycée agricole de Sartène.

PAGE

PAGE 2